



HAL
open science

Postface : La statistique, n. fem.

Emmanuel Didier

► **To cite this version:**

Emmanuel Didier. Postface : La statistique, n. fem.. Quantifier l'égalité au travail. Outils politiques et enjeux scientifiques, 2021, 9782753581524. hal-03499923

HAL Id: hal-03499923

<https://hal.science/hal-03499923v1>

Submitted on 13 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emmanuel DIDIER : Postface

La statistique, n. fem.

Au début des années 2010, Isabelle Bruno et moi-même travaillions sur le « Benchmarking », c'est-à-dire sur les méthodes de management qui se sont répandus comme une trainée de poudre pendant les années 2000 dans les administrations publiques et qui reposent sur des objectifs à atteindre, des tableaux de bords et des palmarès. Nous nous sommes aperçus que de nombreux acteurs de terrain luttent contre ces nombres qui les heurtaient, non en s'efforçant d'échapper au quantitatif, mais au contraire au moyen d'autres nombres qui leur servaient ainsi d'outils d'émancipation. Ces acteurs renouaient ainsi avec la longue tradition, qui avait tendance à être un peu trop oubliée, des usages démocratiques de la quantification. Ils montraient que les chiffres donnent assurément du pouvoir, mais pas systématiquement aux puissants : les dominés peuvent aussi s'en saisir.

En 2012, nous avons alors organisé une conférence intitulée *Statactivisme* (2014) portant sur les expériences de réappropriation du pouvoir émancipateur des statistiques. Notre but était de cartographier ces expériences et de questionner les tensions qu'elles révélaient. Convaincus que la critique se construit à l'intersection d'un large spectre de pratiques, nous avons réuni des universitaires, des militants et des artistes qui présentaient leurs recherches dans ce sens chacun dans son langage. Pourtant, malgré cette ambition panoptique, il faut bien avouer que les pratiques féministes du statactivisme nous ont alors échappés – comme nous le rappellent d'ailleurs cruellement, mais justement, Vincent-Arnaud Chappe et Sophie Pochic dans leur contribution à cet ouvrage.

On pourrait se lancer dans une introspection sociologique (et un tantinet masochiste) visant à expliquer les causes d'un tel myopie, mais comme le présent livre vient heureusement éclairer ce vaste continent, je préfère utiliser l'espace qui m'est généreusement offert pour demander comment les femmes reformatent les statistiques et, en sens inverse, comment des chiffres qui viennent renforcer les luttes féministes.

La statistique est une discipline dans laquelle les femmes ont très tôt joué un rôle souvent inaperçu mais essentiel. D'abord, elles ont occupé les fonctions de calculatrices. Dès les années trente, comme le montre la photo ci-dessous, des armées de femmes ont tracé sur des cartes géographiques les zones dont seraient chargés les enquêteurs/enquêtrices et faisaient fonctionner les machines à calculer avec leurs résultats. Les femmes étaient alors réputées pour être « patientes, travailleuses, méticuleuses », compétences qui conviennent au calcul.



Cliché : Iowa State College, 1937.

On retrouve aussi ce trait dans les observatoires astronomiques, comme le montre le film de Theodore Melfi *Le figures de l'ombre*, sorti en 2017 qui se déroule dans les années 1950 et où ce sont des femmes, noires pour le coup, qui calculent les trajectoires des fusées que la NASA s'apprête à lancer.

Les enquêteurs ont aussi souvent été des enquêtrices, au moins aux Etats-Unis. En effet, la passation du questionnaire était considérée comme une petite invasion de la sphère intime de l'enquêté et l'on pensait que les femmes seraient les plus aptes à cet exercice. En France, pendant les années 1950 à l'INSEE, les calculatrices étaient aussi des femmes. Les enquêteurs, eux, étaient des hommes que l'on choisissait parce qu'ils étaient d'anciens fonctionnaires, donc proches de l'administration (Peneff, 1988). Mais ceci a changé et, aujourd'hui, ils ont presque tous été remplacés par des femmes télé-enquêtrices, notamment dans les institutions de sondage travaillant en sous-traitance pour la statistique publique (Hugrée et Kairn, 2008).

Cette entrée dans la profession statistique par le calcul et comme petites mains a permis par le passé à certaines figures féminines de gravir les échelons. On peut citer l'exemple de Gertrude M. Cox, entrée dans le département de statistique de l'université d'Etat d'Iowa comme calculatrice, mais qui a été la toute première personne à être diplômée d'un master en statistique par son université en 1931, et qui par la suite a fondé le département de statistiques de l'Université d'Etat de Caroline du Nord (Heyde et Seneta, 2001). Dans un autre contexte, à la London School of Economics, Margaret Hogg a signé avec Arthur Bowley l'ouvrage qui a établi les procédures de tirage aléatoire dans les enquêtes par sondage (Bowley et Hogg, 1925).

Bien sûr, on reconnaît ici une structure de domination très classique : une armée de femmes chargées de tâches jugées subalternes, « petites mains », dirigées par un groupe d'hommes dans lequel un petit nombre de femmes parvient néanmoins à entrer. Pourtant, cette structure mérite tout de même d'être décrite car, non seulement elle montre encore une fois que l'on ne devrait pas dire « données », mais « construites » – car les femmes construisaient les chiffres –, mais surtout que le féminin du nom « données » est peut-être plus qu'une coïncidence. La contribution des femmes au développement des statistiques a été décisive. Sans elles, il n'y aurait pas eu de données.

En sens inverse, quel a été l'apport des statistiques à la lutte des femmes pour l'égalité professionnelle ? Ce livre met très clairement en évidence, et c'est très nouveau du point de vue du stactivisme, que les femmes se sont emparé de l'outil statistique pour défendre l'égalité, et que cet outil servi la cause en étant conjugué à l'appareil du droit.

Le droit apparaît parfois comme un instrument de coercition ou un vecteur de domination tendant à reproduire l'ordre établi – le droit, ce serait l'Etat, et donc le conservatisme. Pourtant, comme le mouvement *Law and Society* provenant des Etats-Unis nous a maintenant habitué à le penser, il peut être « retourné » et devenir une arme aux mains des militants qui mènent une action collective contre les discriminations (Israël, 2009). Dans ce cadre, le rôle conjoint de la quantification est habituellement ou bien tout simplement ignorée, ou bien apparaît comme un simple détail, une conséquence, certes nécessaire, mais laborieuse, ennuyeuse et sans enjeu, du combat plus proprement juridique.

Pourtant, dans le cas qui nous occupe ici, les armes du droit, qui existent depuis le début du XX^{ème} siècle comme le rappelle Michel Miné dans cet ouvrage, si elles sont certes nécessaires, semblent n'avoir qu'une faible efficace si elles ne sont pas associées aux dénombrements. Cette complémentarité du droit et de la statistique se décline dans ce livre de trois façons complémentaires. Premièrement, ils définissent ensemble les catégories socioprofessionnelles qui permettent les comparaisons de genre. Deuxièmement, le droit organise la collecte de statistique en vue des négociations collectives entre le patronat et les représentants des salariés. Enfin, la statistique est mobilisée dans le cadre des procédures judiciaires comme preuve ou indice de discrimination.

Les inégalités se traduisent en problèmes de catégorisation en premier lieu parce que les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes postes. En effet, il y a des occupations qui sont plus « féminines » à la fois quantitativement et aussi culturellement, au sens où la société considère qu'elles correspondent aux « compétences des femmes ». Comparer les rémunérations des hommes et des femmes implique donc de comparer des emplois différents, mais que la société juge peu ou prou de niveau égal. Pour y parvenir, l'OIT propose depuis les années 1950 la notion de « travail de valeur égale », notion qui a été déclinée de manière précoce dans le droit au Canada (Tanguay) et plus tardivement dans d'autres pays européens comme la Suède et le Danemark (Milner). Mais comment établir la « valeur » du travail autrement qu'avec les salaires (qui sont donc biaisés par l'inégalité de genre), c'est-à-dire autrement qu'au moyen de son prix ? Il faut alors repenser les catégories d'emploi au regard de diplômes ou de compétences qui jusqu'ici étaient mal prises en compte ou socialement dévaluées. Autrement dit, la question quantitative force à repenser les correspondances entre classifications établies juridiquement dans et entre les différentes branches, ce qui pose particulièrement problème en France (Lemière et Silvera).

La tradition française repose en effet davantage sur la négociation directe, au sein des entreprises, entre les employeurs et les représentants des salarié.e.s. La loi donne seulement un « cadre » à ces négociations sociales. Vincent-Arnaud Chappe relate en détails de manière très éclairante l'histoire du « Rapport de situation comparée » (RSC) entre les hommes et les

femmes depuis la loi Roudy de 1983. L'objectif de ce rapport était de mettre en évidence, quantitativement, les différences de revenus et de situations entre hommes et femmes, afin de les corriger. Si la loi définit la batterie d'indicateurs statistiques qui doivent être rendus public par l'entreprise pour que les deux parties puissent s'appuyer dessus lors des négociations, ces données s'avèrent, en fait, toujours « sous-définies », ce qui permet au patronat de les contourner. Au point qu'en 2015 la loi Rebsamen est même revenue sur l'obligation de produire un tel RSC et l'a remplacé par une Base de données économique et sociale (BDES) dont on ne sait pas encore bien quels seront les effets. Ainsi, les trois premières contributions du livre montrent bien que le combat syndical a traduit les questions de droit en question de production de connaissances statistiques, dénigrées comme lourdes et coûteuses à produire par le patronat, mais permettant au salariat de re-saisir les différences de traitements entre les genres.

La prolifération de palmarès de féminisation des instances dirigeantes depuis une dizaine d'années décrite par Soline Blanchard, dont les tableaux p. 41 et 43 sont tout simplement édifiants, montre qu'à différentes méthodes statistiques sont associées à différents sens de la justice, comme le montrent d'ailleurs aussi Vincent-Arnaud Chappe et Sophie Pochic. Dans le cas des palmarès, l'Etat s'est lui-même retrouvé désarmé face aux remises en cause de l'outil RSC par les organisations patronales. Il a alors choisi d'accompagner l'essor de ces nouvelles formes de quantification managériales focalisées sur les élites féminines et dont les vertus sont bien plus incitatives que règlementaires. Il a légiféré tout de même sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les instances dirigeantes (Bender) et a établi un appareil de sanctions en cas de non-respect de la loi. Pierre Lescoat et Claire Dambrin montrent cependant, sur le cas de l'évaluation des traders (et « tradeuses » ?), que ces palmarès, classement ou *ranking* peuvent parfaitement être biaisés par les évaluateurs. Leur étude de cas sur la City à Londres rappelle par exemple que la qualité de « combativité » est jugée positivement chez un homme, mais toujours négativement chez une femme. Ainsi, dans un cadre où la négociation au sein des entreprises est fortement valorisée, la loi est le cadre, fixé *a priori* ou qui rattrape *a posteriori* les pratiques de quantification, et qui est plus ou moins respecté, dans lequel la statistique est l'objet réel des interactions entre les différents acteurs y prenant part.

Enfin, troisièmement, la statistique peut aussi jouer un rôle majeur dans le cas de procédures judiciaires intentées contre un employeur pour faits de discrimination. Hazel Conley montre que ce cas relèverait plutôt du modèle anglo-saxon de la jurisprudence, selon lequel l'égalité de genre s'imposerait au moyen de condamnations, exemplaires, prononcées contre les infractions au principe antidiscriminatoire. Mais Michel Miné montre que de telles procédures ont lieu en France aussi. Ces contentieux relèvent presque toujours du droit civil car le régime de preuve et de réparation y est plus favorable aux victimes. Il détaille plusieurs affaires passionnantes qui portent sur la discrimination à l'embauche et sur les progressions de carrière, pour des motifs de discrimination sexuée et raciale. Le recours aux données quantitatives permet de sortir de la pensée par cas, propre au procès (et, ajoutons, à la médecine) pour porter le regard sur les différences collectives de traitement, ce qui permet au juge de présumer l'existence d'une discrimination systématique. On rappellera qu'une telle méthode, désormais légitimée en droit par « l'action de groupe » a été employée récemment avec succès dans le cadre d'une procédure pour discrimination raciale – pour les relations entre les jeunes avec la Police et le contrôle au faciès (Ben Achour, 2017).

Ainsi, les luttes féministes nous apprennent qu'il faut prolonger les principes du droit en comptant, concrètement, car seule cette opération permet de « rendre visible et objectiver » les inégalités sexuées, comme l'illustre l'action de l'ANACT en matière de santé et pénibilité au travail des femmes (Chappert et Blanchard, p. 28). La statistique n'est pas le détail du principe juridique, elle est son véritable bras armé, car c'est elle qui capture le réel et permet

donc de le transformer. On ne s'étonnera d'ailleurs pas de ce rôle capital joué par les chiffres, quand on songe qu'il s'agit « d'égalité », et que l'égalité s'écrit entre deux quantités.

Bibliographie

- BEN ACHOUR Slim, 2017, « La bataille contre les contrôles au faciès (saison 1) », *Délibérée*, vol. 1, n° 1, p. 86-90.
- BOWLEY Arthur Lyon et HOGG Margaret H., 1925, *Has Poverty Diminished? A Sequel to 'Livelihood and Poverty'*, London, PS King & Son.
- BRUNO Isabelle, DIDIER Emmanuel et PREVIEUX Julien, 2014, *Statactivisme : comment lutter avec des nombres*, Paris, Zones.
- HEYDE Chris C. et SENETA Eugène (dir.), 2001, *Statisticians of the Centuries*, New York, Springer.
- HUGREE Cédric et KERN Abigaïl-Laure, 2008, « Observer des télénquêteurs », *Genèses*, vol. 3, n° 72, p. 102-118.
- ISRAËL Liora, 2009, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po.
- PENEFF Jean, 1988, « The Observers Observed: French Survey Researchers at Work », *Social Problems*, vol. 35, n° 5, p. 520-535.